

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Service de l'Engagement Citoyen et Associatif

2021 DDCT 87 Subventions (18.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à six associations.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de soutenir six associations œuvrant dans les arrondissements parisiens dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Elles renforcent le lien social par la mise en place d'actions culturelles et sociales, qui s'inscrivent dans la dynamique de la vie associative et interviennent dans les champs de l'action citoyenne, démocratique et de l'intégration.

Dans le 12^{ème} arrondissement :

L'association « UGOP une Goutte d'Organisation Productions », créée en 2008, a pour but d'être une compagnie de théâtre, de produire des spectacles vivants et de mettre en place des actions culturelles. En 2021, elle prévoit l'organisation d'un dialogue régulier, via la radio, pour garder le lien avec tous les habitants, les écoles et centres de loisirs jusqu'aux seniors du 12^{ème} arrondissement. Une subvention de 3.000 € est proposée.

Dans le 13^{ème} arrondissement :

L'association « See You Art », déclarée en 2020, a pour objet de créer du lien social et un dialogue autour de la création d'une œuvre d'art et d'inviter les habitants des quartiers Bédier et Villa d'Este. En 2021, elle propose de soutenir la réalisation de 2 fresques murales, par projection de lumière, avec la participation de l'artiste Aurélia Bizouard. Une subvention de 2.500 € est proposée.

Dans le 15^{ème} arrondissement :

L'association « MaKabane des Voisins », déclarée en 2019, a pour objet de créer du lien entre les habitants du quartier du Jardin Blanc dans le 15^{ème} arrondissement, de favoriser la rencontre intergénérationnelle et multiculturelle, à destination notamment de la jeunesse et des familles. En 2021, elle propose de favoriser le partage et la

solidarité entre habitants autour d'une Ludomouv, qui accueille enfants et familles, ainsi que l'organisation d'ateliers ludiques et créatifs via des cafés partagés, des échanges de services, des ateliers d'écriture et des conférences / débats. Une subvention de 5.000 € est proposée.

Dans le 18^{ème} arrondissement :

L'association « Commune Libre de Montmartre », créée en 2015, a pour objet de maintenir et développer les mouvements de pensée, de culture artistique et scientifique de Montmartre dans toutes leurs formes, et par tous les moyens d'expression connus, de préférence en cultivant l'humour, l'amitié et le maintien du patrimoine et tradition. En 2021, elle propose de soutenir son action en faveur du rayonnement de Montmartre et de la défense de la liberté d'expression sous tous ces aspects. Une subvention de 1.000 € est proposée.

Dans le 20^{ème} arrondissement :

L'association « Casa Dahlia », créée en 2016, a pour objet la promotion de la culture, de la musique, de la gastronomie, de l'histoire et du tourisme de la région espagnole de l'Andalousie, et plus généralement de l'Espagne et des pays de la Méditerranée. En 2021, elle propose des actions de valorisation de la vie associative et de la participation citoyenne afin de créer des synergies entre jeunes, adultes et familles par l'organisation d'événements artistiques, festifs et solidaires dans l'espace public. Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « Couleurs Brazil », créée en 2009, a pour objet de promouvoir la culture afro-brésilienne par l'animation du quartier et l'éducation de la jeunesse, l'organisation et l'animation d'événements sportifs et culturels, de cours de danse et de soirées culturelles. En 2021, elle poursuit ses actions en faveur des échanges entre générations et populations, permettant ainsi le vivre ensemble dans le partage, à l'identique des écoles de samba au Brésil, considérées comme des institutions allant bien au-delà de simples écoles de danse et de musique. Une subvention de 4.000 € est proposée.

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par ces associations, je vous propose d'attribuer en 2021 des subventions de fonctionnement de :

- 3.000 euros : UGOP une Goutte d'Organisation Productions ;
- 2.500 euros : See You Art ;
- 5.000 euros : MaKabane des Voisins ;
- 1.000 euros : Commune Libre de Montmartre ;
- 3.000 euros : Casa Dahlia ;
- 4.000 euros : Couleurs Brazil ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur ces six subventions.

La Maire de Paris

2021 DDCT 87. Subventions (18.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à six associations.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à six associations ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN, au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association « UGOP une Goutte d'Organisation Productions » (17407 / 2021_07721), 12 rue Tourneux, 75012 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association « See You Art » (196852 / 2021_06824), 123 rue Nationale - 75013 Paris .

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association « Makabane des Voisins » (192861 / 2021_11968), 191 rue Saint Charles - 75015 Paris

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association « Commune Libre de Montmartre » (188261 / 2021_03854), 12 rue Norvins 75018 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association « Casa Dahlia » (188890 / 2021_01879), 68 rue Saint Fargeau - 75020 Paris

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association « Couleurs Brazil » (20402 / 2021_03381), 20 rue du Borrégo - 75020 Paris.

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.